



Le Bermigeois

JOURNAL DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Mars 2022

Calendrier	2
Procès-verbal	3
Œuvres publiques et appels d'offres	8
Info-Municipale	11
Chronique de l'inspecteur	14
OTJ St-Bernard	15
Bibliothèque	17
FADOQ	18
INFO-MADA	19
La famille nous tient à cœur	20
Maison des jeunes	21
Régie des déchets	22
MRC des Maskoutains	23
Sûreté du Québec	24
UPA	24
SARCA	25
Clinique d'impôts	25
Chronique horticole	26
Nos annonceurs	27
Services à la communauté	34



Calendrier Mars - Avril 2022

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
13 On avance l'heure, vérifiez les piles de vos avertisseurs 10h30: Messe à l'église de St-Bernard	14	15 	16 19h: Cours cardio-muscu à l'église Arrivée de l'échange à la bibliothèque 	17 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	18	19
20 9h30: Heure du conte à l'église animée par les Contes en farandole 	21	22	23 19h: Cours cardio-muscu à l'église 	24 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque	25	26
27	28	29	30 19h: Cours cardio-muscu à l'église 	31 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque	1 ^{er} avril  AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER	2 
3	4 20 h: Séance du conseil 	5	6 19h: Cours cardio-muscu à l'église 	7 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	8	9
10 10h30: Messe à l'église de St-Bernard	11	12	13 19h: Cours cardio-muscu à l'église 	14 Bureau fermé 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	15	16
17 Joyeuses Pâques 	18 Bureau fermé	19	20 19h: Cours cardio-muscu à l'église 	21 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	22 	23 



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 7 mars 2022 à 20 h 00

Étaient présents : M. Guy Robert, maire, et les membres du conseil, M. Hugo Laporte, Mme Vanessa Lemoine, M. Jean-Paul Chandonnet, Mme Isabelle Hébert, Mme Christine Langelier et M. Léonard Gaudette. Les membres présents formaient le quorum.

Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 28 février 2022 ont été déposés au conseil.

État des résultats du mois de février 2022

REVENUS

Dépôts	96 488,21 \$
Subvention FCCQ	129 907,38 \$
Transfert de l'épargne à terme	270 000,00 \$
Annulation du chèque 15957	118,00 \$
Revenu d'intérêts / ristourne	264,55 \$
Total des revenus	496 778,14 \$

DÉPENSES

Déboursés	(58 947,32 \$)
Prélèvements	(25 417,60 \$)
Salaires	(13 757,12 \$)
Assurance collective	(835,97 \$)
Remboursement sur la dette à long terme	(175 356,40 \$)
Frais d'intérêt sur le prêt temporaire	(357,66 \$)
Frais de caisse	(35,00 \$)
Total des dépenses	(274 707,07 \$)

État des comptes au 28 février 2022

Solde au compte fonds d'administration	255 393,29 \$
Part de qualification	5,00 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	95 028,44 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	155 257,77 \$
Grand total	505 684,50 \$

Remboursement de la dette au 28 février 2022

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout	1 542 400,00 \$
Remboursement en capital	(160 700,00) \$
Solde des emprunts 1 et 2	1 381 700,00 \$

Financement temporaire - 4e rang (en attente subventions AIRRL et TECQ)

Solde au 31 janvier 2022	172 000,00 \$
Remboursement en capital	(-) \$
Solde de l'emprunt temporaire - 4e rang	172 000,00 \$

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois de février 2022 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de mars 2022 tel que soumis pour un montant total de 71 587,84 \$.

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

La balance de vérification a été déposée pour information.

Revenu Québec - Nomination d'un représentant autorisé - Autorisation

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser Mme Émilie Petitclerc, directrice générale, à inscrire Mme Dominique Plouffe, technicienne comptable :

- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) - Révision

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ABROGER la résolution 2020.12.16 et ;

DE NOMMER sur le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de St-Bernard-de-Michaudville, les personnes suivantes à titre de et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 :

Président : M. Mario Jussaume

Secrétaire : M. Alexandre Thibault

Membre : M. Réjean Bourgeois



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 7 mars 2022 à 20 h 00

Membre : Mme Sylvie Fournier
Membre : Mme Marie-Josée Picard

Adoption - Règlement 2022-05 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin d'ajouter l'inspecteur des rives dans les dispositions administratives

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter sans changement le Règlement 2022-05 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin d'ajouter l'inspecteur des rives dans les dispositions administratives tel que déposé.

Adoption - Règlement 2022-07 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur le Petit 5e rang

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter, sans changement, Règlement 2022-07 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur le Petit 5e rang tel que déposé.

Règlements 2022-08 et 2022-09 encadrant les conditions concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives – Avis juridique – Autorisation

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme Cain Lamarre au montant de 1 000 \$ plus taxes pour la rédaction d'un avis juridique concernant le Règlement 2022-08 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage et le Règlement 2022-09 amendant le Règlement 2017-05 intitulé Permis et Certificats encadrant des conditions concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives.

Vente du lot 6 266 379 – Avis juridique – Autorisation

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'entériner la décision de la directrice générale de retenir le service juridique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la vérification des documents d'ap-

pels d'offres publics pour la vente du lot 6 266 379 au montant approximatif de 640 \$ plus taxes applicables.

Vente du lot 6 266 379 - Appel d'offres public – Autorisation

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER le devis préparé par la directrice générale et vérifié par les services juridiques de la FQM et;

D'AUTORISER la directrice générale à publier un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

Vente du lot 6 266 379 - Formation d'un comité d'évaluation municipal – Autorisation

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Émilie Petitclerc et les membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) pour former le comité d'évaluation municipal dans le cadre de l'appel d'offres public pour la vente du lot 6 266 379.

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe - Projet de planification des besoins d'espace 2022-2027 – Approbation

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'approuver la planification des besoins d'espace 2022-2027 du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Demande de service auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 7 mars 2022 à 20 h 00

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à permettre à ses citoyens, au nombre de 610, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2022;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et;

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie Est, pour et au Saint-Bernard-de-Michaudville, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

Fonds pour le transport actif du Canada - Volet Planification : Étude de faisabilité sur la sécurité des cyclistes et des piétons dans les rangs et certaines rues du village – Autorisation

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale à déposer le projet « Étude de faisabilité » au programme Fonds pour le transport actif du Canada - Volet Planification pour l'étude de faisabilité sur la sécurité des cyclistes et des piétons dans les rangs et certaines rues du village et;

DE NOMMER la directrice générale Mme Émilie Petitclerc comme personne-ressource principale et l'adjointe administrative Mme Geneviève Bureau comme personne-ressource secondaire.

Fonds pour le transport actif du Canada - Volet Immobilisation : Projet du sentier dans le lot 6 266 372 - Autorisation

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale à déposer le « Projet du sentier dans le lot 6 266 372 » au programme Fonds pour le transport actif du Canada - Volet Immobilisation et ;

DE NOMMER la directrice générale Mme Émilie Petitclerc comme personne-ressource principale et l'adjointe administrative Mme Geneviève Bureau comme personne-ressource secondaire.

Éclairage de rue – Modification rue Fredette et ajout rue Gagné – Autorisation

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MANDATER les Entreprises B.J.B. inc. au montant de 580 \$ plus taxes pour déplacer le luminaire situé sur la rue Fredette, près du stationnement du Garage Morin et au montant de 896 \$ plus taxes pour l'ajout d'un luminaire sur la rue Gagné, à l'intersection de la rue Xavier-Desrosiers et;

D'AUTORISER le déboursé de ces dépenses dans le surplus accumulé non affecté.

Balayage de rue – Mandat

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat à Les Entreprises Myrroy inc. pour les années 2022-2023-2024 au montant de 128,00 \$/ hre pour un minimum de 4 heures pour procéder, dans le secteur urbain, à l'entretien printanier du balayage de rues afin de récupérer les résidus d'épandage de l'hiver et;

D'EXIGER que les travaux de balayage de rues soient effectués avant le 1er juin de chaque année.

Fauchage des levées de fossés – Mandat

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater pour le fauchage des levées de fossés la Ferme Revinoit inc. pour effectuer deux coupes soit vers la mi-juin avant le 23 juin 2022 et vers la fin-août ainsi que le



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 7 mars 2022 à 20 h 00

fauçage du terrain vacant situé en arrière des lots sur la rue Principale appartenant à la Municipalité pour un montant de 3 349 \$ plus taxes.

Marquage des routes municipales - Appel d'offres sur invitation – Mandat

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater Marquage Traçage Québec au montant de 6 765,43 \$ plus taxes applicables pour le marquage des routes municipales incluant 10 310 m de lignes continues jaunes, 16 787 m de lignes pointillées jaunes, 4 symboles de 50 km/h, Lignes de stationnement (47 cases), 2 symboles de 30 km/h, 1 symbole Interdiction de stationner et la peinture des dos-d'âne sur la rue de l'École.

Travaux de rapiéçage – Appel d'offres sur invitation – Mandat

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater l'entreprise Vallières Asphalte inc. au montant unitaire de 169,95 \$/tm plus taxes pour les travaux de rapiéçage d'asphalte pour une quantité approximative de 250 tonnes métriques d'enrobé bitumineux.

Laboratoire pour les travaux de réfection du 5e rang – Mandat

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme Labo Montérégie au montant de 2 270 \$ plus taxes pour assurer le contrôle qualité du projet de réfection du 5^e rang.

Réfection du ponceau du 4e rang - Cours d'eau Ruisseau Laplante branche 2 - Appel d'offres public – Autorisation

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER le devis préparé par le service d'ingénierie de la MRC de Maskoutains en ajoutant la mention que les travaux seront réalisés en 2022 et;

D'AUTORISER la directrice générale à publier un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements du réseau routier local – Réfection partielle du 5e rang – Signature de la convention d'aide financière – Autorisation

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser Monsieur Guy Robert, maire et Madame Émilie Petitclerc, directrice générale, à signer la convention d'aide financière pour les travaux de réfection partielle du 5e rang sur les routes de son réseau local de niveaux 1 et 2 identifiés dans le dossier no CQD69779, GCO 20211130-12 telle que déposée.

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements du réseau routier local – Réfection du ponceau du rang Sarasteau

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles pour les travaux de réfection du ponceau du rang Sarasteau, et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Réfection du ponceau du rang Sarasteau – Cours d'eau Ruisseau Laplante branche 2 – Service d'ingénierie – Mandat

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres présents de mandater au montant de 7 576,20 \$ plus taxes applicables le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour les volets suivants : conception (estimations, plans et devis, processus d'appel d'offres), réalisation (suivi des travaux, surveillance complète, décomptes, réceptions provisoires et définitives des travaux) dans le cadre de la réfection du ponceau du rang Sarasteau.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 7 mars 2022 à 20 h 00

Lots 2 709 496 et 2 709 521 – Rang Sarasteau – Demande de déplacement de poteau électrique appartenant à Hydro-Québec

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de demander le déplacement du poteau appartenant à Hydro-Québec situé en bordure du rang Sarasteau et à proximité du cours d'eau Laplante branche 2 afin de permettre un dégagement de la zone des travaux.

Station de pompage – Entretien préventif et réparations - Autorisation

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater l'entreprise Pompex inc. pour un montant de 2 716,60 \$ plus taxes pour un entretien préventif ainsi que des réparations sur les pompes de la station de pompage.

OTJ St-Bernard inc. – Demande de subvention – Distribution de plants de légumes

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le déboursé de 1 000,00 \$ à l'OTJ St-Bernard inc pour l'activité de distribution de plants de légumes.

Festival de musique traditionnelle - Activité « Contes en farandole » aux élèves de la maternelle - Transfert budgétaire – Autorisation

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le transfert budgétaire de 500 \$ prévu pour le Festival de musique traditionnelle dans le poste GL 02 70190 970 vers le poste GL 02 70230 691 pour l'organisation d'une activité de conte musical traditionnel.

Déboursement de la subvention 2022 – Maison des jeunes des Quatre-Vents

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil

présents d'autoriser le déboursement de la subvention 2022 suivante : Maison des Jeunes des Quatre-Vents 500 \$

Proclamation – Avril est le Mois de la jonquille

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Proclamation – Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme – 2 avril

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer le 2 avril « Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme » et d'encourager les concitoyennes et concitoyens à prendre conscience de ce trouble pour une société sans discrimination, qui reconnaisse pleinement la dignité et les droits de chaque être humain, peu importe les capacités des personnes.

Journée de commémoration nationale des victimes de la COVID-19 – 11 mars

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer le 11 mars « Journée de commémoration nationale des victimes de la COVID-19 » et d'encourager les concitoyennes et concitoyens à prendre un temps d'arrêt afin de rendre hommage aux victimes de la COVID-19, ainsi qu'à leurs familles et à leurs proches.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La version complète des procès-verbaux incluant les comptes payables est accessible sur le site web de la Municipalité: saintbernarddemichaudville.qc.ca.



AVIS PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL OUVERTES AU PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, qu'en raison des assouplissements gouvernementaux envers la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, les prochaines séances du conseil municipal pourront se tenir avec public, sans passeport vaccinal et à 50 % de la capacité de la salle.

Afin de déterminer le lieu des séances du conseil, vous devez vous inscrire au préalable avant midi le jour de la séance du conseil. Le nombre d'inscriptions déterminera l'emplacement de la séance du conseil municipal :

- ⇒ Trois personnes ou moins : la séance aura lieu au bureau municipal (390, rue Principale)
- ⇒ Plus de trois personnes : la séance aura lieu à l'église (406, rue Principale)

Les inscriptions se feront par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Les citoyens désirant assister à la séance devront se laver les mains à l'entrée et porter le masque.

Nous vous invitons à consulter l'ordre du jour sur notre site internet à partir du jeudi précédent la rencontre. Les citoyens pourront transmettre leurs questions relatives à la séance du conseil par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Comme à l'habitude, le procès-verbal sera publié dans la prochaine édition du journal municipal.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 24^e jour du mois de février 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE

SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

IE21-54115-214

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE
PONCEAU DU 4E RANG**

Le projet consiste à des travaux de remplacement de ponceau, d'asphaltage, de rechargement des accotements et de mise en place de glissières du 4e rang sur la Branche 2 du cours d'eau Laplante.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées et clairement identifiées accompagnées de tous les documents requis, doivent parvenir au bureau municipal, 390, rue Principale, Saint-Bernard-de-Michaudville, Québec J0H 1C0 ou transmises par voie électronique (via le site du SEAO), **avant 10 heures, le 30 mars 2022** et elles seront ouvertes publiquement par la suite, au même endroit.

À compter du 9 mars 2022, les entreprises intéressées pourront se procurer les documents d'appel d'offres sur le site SEAO (www.seao.ca) ou en téléphonant au 1-866-669-7326, et ce, selon leurs tarifs en vigueur.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec madame Émilie Petitclerc, par courriel : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

La municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Émilie Petitclerc
Directrice générale



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE SUIVANTS:

- **RÈGLEMENT 2022-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LA GESTION DE LA FONCTION COMMERCIALE**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03, AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ, CONCERNANT LA GESTION DE LA FONCTION COMMERCIALE**
- **RÈGLEMENT 2022-04 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le conseil a adopté le Règlement 2022-02 amendant le Règlement no 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de la fonction commerciale, Règlement numéro 2022-03 amendant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant la gestion de la fonction commerciale et le Règlement 2022-04 intitulé Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
2. Le 23 février 2022, la MRC des Maskoutains a délivré les certificats de conformité pour les règlements numéro 2022-02, numéro 2022-03 et numéro 2022-04. En conséquence, lesdits règlements sont entrés en vigueur à cette date ;
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou sur le site internet http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/pages/s_urbanisme_reglement.htm.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville
Ce 1^{er} jour du mois de mars 2022.

Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

2022-03-09 VENTE D'UN LOT POUR DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire vendre le lot 6 266 379 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, lui appartenant afin que l'acquéreur éventuel y réalise un projet de développement immobilier comprenant des maisons unifamiliales et/ou maisons bigénérationnelles. Le lot visé possède une superficie totale approximative de 42 900 mètres carrés.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées et clairement identifiées accompagnées de tous les documents requis, doivent parvenir au bureau municipal, 390, rue Principale, Saint-Bernard-de-Michaudville, Québec J0H 1C0 ou transmises par voie électronique (via le site du SEAO), **avant 10 heures, le 15 septembre 2022** et elles seront ouvertes publiquement par la suite, au même endroit.

À compter du 9 mars 2022, les entreprises intéressées pourront se procurer les documents d'appel d'offres sur le site SEAO (www.seao.ca) ou en téléphonant au 1-866-669-7326, et ce, selon leurs tarifs en vigueur.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec madame Émilie Petitclerc, par courriel : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

La municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Émilie Petitclerc
Directrice générale



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'URBANISME SUIVANT:

RÈGLEMENT 2022-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-05 INTITULÉ PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER L'INSPECTEUR DES RIVES DANS LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le conseil a adopté le Règlement 2022-06 amendant le Règlement 2017-05 intitulé Permis et Certificats afin d'ajouter l'inspecteur des rives dans les dispositions administratives;
2. Le 23 février 2022, la MRC des Maskoutains a délivré les certificats de conformité pour le règlement numéro 2022-06. En conséquence, lesdits règlements sont entrés en vigueur à cette date ;
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou sur le site internet : http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/pages/s_urbanisme_reglement.htm.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville
Ce 1^{er} jour du mois de mars 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le 2 avril,
partout au Québec

Faisons briller l'autisme

dans toute sa diversité*

* En bleu, en rouge, en vert... On vous laisse choisir votre couleur préférée pour mettre à l'honneur les personnes autistes.



FQA
FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE
DE L'AUTISME

Une autre façon de communiquer

Partagez vos événements!
#faitesbrillerl'autisme
#autisme
autisme.qc.ca

Les ingrédients d'un avenir plus sain

monalimentation.ca



Mars, mois de la nutrition

Bon pour moi.
Bon pour la planète.

Présenté par
Les Diététistes du Canada



Commanditaire du
Mois de la nutrition 2022
des Diététistes du Canada



Info municipale

Bureau municipal: retour progressif

Le bureau municipal est graduellement ouvert au public, mais il est préférable de prendre rendez-vous pour le visiter. Vous pouvez contacter le bureau municipal en tout temps, les employés vous répondront durant les heures ouvrables. Les coordonnées du personnel se trouvent à la dernière page du journal et sur notre site web, dans la section « Personnel municipal » de l'onglet « Services municipaux ». Merci de respecter les consignes sanitaires en vigueur lors de votre visite.

Prenez note que le bureau municipal sera fermé du 14 au 18 avril inclusivement pour le congé de Pâques.

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 4 avril 2022 à 20 h 00. L'ordre du jour paraîtra le jeudi précédent sur le site internet de la Municipalité. Toute question peut être envoyée à l'adresse courriel suivante : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Le procès-verbal de la séance sera déposé sur le site au courant de la semaine qui suivra. Inscrivez-vous pour assister aux séances en contactant la directrice générale avant midi le jour de la séance.

Stationnement dans les rues la nuit interdit en hiver

Afin de ne pas gêner la circulation des camions effectuant l'enlèvement de la neige, nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0 h 00 (minuit) et 7 h 00 du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité (article 6, Règ. RM330).

Inscription au système d'alerte à la population



INSCRIVEZ-VOUS

La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a mis en place un système d'alerte automatisé qui permettra de joindre la population en cas d'urgence. Par exemple : message en cas d'évacuation, d'avis d'ébullition de l'eau, d'interruption de l'alimentation en eau, etc.

Inscrivez-vous sur notre site: saintbernarddemichaudville.qc.ca. Besoin d'aide pour vous inscrire ? Contactez le bureau municipal: secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #1.

Premier versement de taxes: 15 mars

La date d'échéance du premier versement de taxes est le mardi 15 mars. Vous pouvez payer :

- ⇒ Par votre institution bancaire sur internet (ex: Accès-D) : vous devez en premier lieu sélectionner le bon nom, soit Municipalité de St-Bernard-de-Michaudville, afin que votre paiement soit transmis au bon endroit. Vous devrez aussi inscrire le numéro de matricule (10 chiffres) qui apparaît dans le coin droit de votre compte de taxes municipales ou facture. Si le système de votre institution demande plus de chiffres, il faut souvent ajouter des zéros. Vous pouvez prévoir ainsi tous les versements pour qu'ils s'effectuent automatiquement. Veuillez noter que ce n'est pas toutes les institutions bancaires qui permettent les transactions en ligne avec la Municipalité. Si vous éprouvez des difficultés, communiquez avec votre institution.
- ⇒ Par la poste au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville (Québec) J0H 1C0 (vous pouvez nous transmettre des chèques postdatés aux dates des versements).
- ⇒ Au comptoir de n'importe quelle Caisse Desjardins et à certaines institutions bancaires à condition que le coupon de versement accompagne votre paiement.
- ⇒ Au bureau municipal, en personne ou en déposant une enveloppe avec votre paiement dans la chute à livres (fente dans la petite porte de métal à gauche de la porte d'entrée). Évitez de déposer de l'argent comptant. N'oubliez pas de mettre vos coupons de paiement dans l'enveloppe avec votre chèque (ou vos chèques) afin que le paiement soit appliqué au bon compte.

Pour plus d'informations, contactez le bureau municipal : 450-792-3190 #2 ou munstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Info municipale

Statistiques annuelles sur les chiens

En vertu du nouveau règlement sur l'encadrement des chiens (art. 8, P-38.002), les municipalités doivent annuellement rendre disponibles certaines informations relatives aux blessures causées par des chiens sur leur territoire dont, notamment, le nombre de signalements de blessures infligées par un chien, le nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux et le nombre de chiens euthanasiés. Voici les informations transmises par la SPAD en février dernier:

Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens	
Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'exercice (art. 5)	0
Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'exercice (art. 8)	0
Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'exercice (art.9)	0
Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'exercice parce qu'il a mordu ou attaqué une personne (art.10)	0
Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'exercice (art.11)	0
Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité (art.16)	104
Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité dont le poids est de plus de 20 kg (art.16)	79
Nombre total de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité (art.16)	1
La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le règlement?	Non

Signalements de blessures infligées par un	
Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire (art. 2)	0
Nombre de signalements reçus d'un médecin (art.3)	0

Si vous êtes propriétaires d'un chien à Saint-Bernard-de-Michaudville, vous devez obligatoirement vous procurer une licence auprès de la SPAD. Le coût des licences est de 20 \$ chacune. Les licences doivent être renouvelées chaque année lors de la réception de la lettre.

Pour vous procurer une licence ou pour signaler un problème avec un animal (plainte, errant, perte,...), communiquez avec la SPAD au numéro de téléphone suivant : 1-855-472-5700. Vous pouvez aussi remplir le formulaire de demande sur le site web: spad.ca.

La toilette et l'évier ne sont pas des poubelles

ATTENTION



**LA TOILETTE
N'EST PAS UNE
POUBELLE !**

Préservez les équipements
d'assainissement et évitez
les refoulements d'égout.

N'Y JETEZ JAMAIS :

x
Lingettes
nettoyantes et
désinfectantes

x
Gants
en latex
usagés

x
Tout autre
déchet qui ne
va pas à l'égout

La Municipalité vous rappelle de ne pas jeter vos déchets à la toilette, dans le lavabo ou à l'égout afin de protéger les équipements municipaux d'assainissement des eaux usées et l'environnement.

La présence de déchets indésirables a été décelée au réseau d'égout municipal. Ces déchets sont à l'origine de problématiques d'obstruction des équipements de pompage qui doivent être réparés ou remplacés.

Ne jetez pas de lingettes, même si elles sont biodégradables, de guénilles, de débarbouillettes, d'huile, de matières grasses, d'aliments, de couches, de tampons, de médicaments ou tout autre déchet qui ne va pas à l'égout.

En plus d'affecter le réseau d'égout, ces déchets peuvent également endommager les équipements de plomberie des résidences. Certains produits sont aussi susceptibles d'être dommageables pour l'environnement.

Merci de votre collaboration !

Info municipale

Entretien des chemins l'hiver

L'entretien du réseau routier en hiver est sous la responsabilité de la Municipalité, à l'exception des routes ci-dessous qui sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ) :

- Route de Michaudville
- Rue Principale

Pour toutes demandes concernant ces routes, communiquez avec le MTQ en composant le 5-1-1.

Pour le reste du réseau routier, communiquez avec le bureau municipal au 450-792-3190 #3.

N'oubliez pas qu'il est interdit de :

- jeter la neige en bordure de rue ou dans la rue ;
- disposer de la neige dans un parc, un espace public ou un sentier piétonnier ;
- obstruer les bornes fontaines, qui doivent toujours demeurer dégagées dans un rayon d'au moins 1,5 m ;
- nuire à la visibilité des usagers des rues, notamment aux intersections ;
- obstruer tout fossé de rue, particulièrement à l'embouchure d'un ponceau.

À noter que ces interdictions s'appliquent également à votre déneigeur privé, avisez-le !



De plus, les déneigeurs doivent dégager l'accotement de la route. Par conséquent, il faut vous assurer que votre boîte aux lettres ainsi que vos bacs de collectes d'ordures ne soient pas trop près de l'accotement afin que le camion ou ce qu'il pousse ne les accroche pas.

Ainsi, pour le bon déroulement des collectes d'ordures, veuillez ne pas disposer les bacs dans la rue, surtout lors d'une tempête de neige. Pour être ramassés, les bacs doivent rester accessibles aux camions de collecte. Assurez-vous qu'ils ne soient pas placés sur un banc de neige. Lorsqu'il y a un avertissement de chute de neige pour la soirée ou la nuit, il est recommandé de placer les bacs roulants seulement le matin de la collecte, avant 7 h, dans l'entrée de cour ou à la limite de l'accotement. Afin de faciliter les opérations de déneigement, retirez les bacs dès que possible après la collecte.

Enfin, les chauffeurs de camion ne sont pas toujours en mesure de voir certaines zones autour de leur véhicule. La taille des poids lourds multiplie les risques de collision dans ces zones. De plus, la neige et la poudrière nuisent à la visibilité du chauffeur. Automobilistes et piétons, assurez-vous d'être vus par le chauffeur et gardez vos distances pour qu'il soit en mesure de faire ses manœuvres.



Pour signaler un danger, communiquez avec la directrice générale : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #3.

Pour une urgence qui demande un déplacement immédiat, en dehors des heures régulières d'ouverture, communiquez avec Francis Girouard, inspecteur municipal, au 450-230-3494.

Pour déposer une plainte, vous devez remplir et signer le formulaire que vous pouvez trouver sur demande au bureau municipal ou sur le site web de la Municipalité à la section « Vos commentaires et suggestions ».



Chronique de l'inspecteur

Inspection - Urbanisme - Permis - CPTAQ— Suivi de dossier

Les bâtiments accessoires

Des travaux les plus populaires, on retrouve l'implantation de bâtiments accessoires.

Voici les normes sur les bâtiments accessoires telles qu'établies au chapitre 7 du règlement de zonage de la Municipalité :

7.2 Nombre maximal de bâtiments accessoires résidentiels par terrain

Sur un terrain dont l'usage principal est résidentiel, le nombre de bâtiments accessoires qui peut être érigé est limité à deux (2) dans le périmètre urbain et à quatre (4) en zone agricole.

Par la suite, le tableau ci-dessous donne l'ensemble des dimensions maximales des bâtiments accessoires, et ce, selon la superficie et l'emplacement de votre terrain à l'article 7.4:

LOCALISATION DU TERRAIN	SUPERFICIE MAXIMALE AU SOL POUR UN OU L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES
Lorsque le terrain est localisé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> • 90 mètres carrés, sans excéder 10 % de la superficie de terrain.
Lorsque le terrain est localisé à la fois dans le périmètre d'urbanisation et dans la zone agricole permanente	<ul style="list-style-type: none"> • 90 m² si plus de 75% de la superficie du terrain est située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation; • 140 m² si plus de 75% de la superficie du terrain est située à l'intérieur de la zone agricole permanente; • Dans tous les cas, la superficie maximale ne doit pas excéder 10% de la superficie de terrain.
Lorsque le terrain est localisé à l'intérieur de la zone agricole permanente	1) 15% de la superficie de terrain.

Ensuite, l'article 7.3 mentionne tout ce qui touche l'implantation des bâtiments accessoires.

7.3 Normes d'implantation des bâtiments accessoires résidentiels

Tout bâtiment accessoire à un usage résidentiel doit respecter les normes d'implantation suivantes :

1. Les bâtiments accessoires sont autorisés dans les cours latérales et arrière seulement.
2. Tout bâtiment accessoire dont la hauteur excède la hauteur du bâtiment principal doit se situer dans la cour arrière ;

3. La marge de recul avant doit être respectée
4. La marge de recul arrière et latérale à respecter est de 1 m.
5. Il doit y avoir une distance minimale de 2 m entre tous les bâtiments accessoires
6. Il doit y avoir une distance minimale de 3 m entre tout bâtiment accessoire et le bâtiment principal.

Pour terminer, la hauteur maximale se lit comme suit :

7.5 Hauteur maximale des bâtiments accessoires résidentiels

La hauteur maximale pour un bâtiment accessoire résidentiel est la suivante :

- Bâtiment accessoire résidentiel de moins de 90 mètres carrés : 5,5 mètres
- Bâtiment accessoire résidentiel de 90 mètres carrés et plus : 7,6 mètres
- Bâtiment accessoire résidentiel situé en zone agricole : 10 mètres, peu importe sa superficie

N'hésitez pas pour toutes questions de contacter l'inspecteur. Bon printemps (qui s'en vient!) à tous.

Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment
Courriel: insepcteursbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Téléphone: 450-792-3190 #1





O.T.J. St-Bernard Inc.

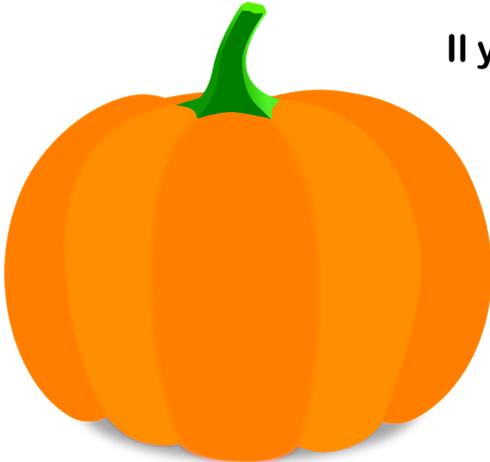
Concours de la plus grosse citrouille

Inscrivez-vous pour recevoir gratuitement des graines de citrouilles géantes

Vous avez tout l'été pour faire pousser vos citrouilles à leur maximum.

Les citrouilles seront pesées en octobre.

Il y aura des prix à gagner !



Inscription avant le 15 avril 2022

Téléphone: 450-792-3190 #4

Facebook: OTJ St-Bernard Inc

Courriel: otjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

*Réservé aux résidents de Saint-Bernard

Distribution de plants de légumes

Inscrivez-vous pour recevoir gratuitement un ensemble comprenant :

- 1 plant de tomate
- 1 plant de poivron
- 1 plant de concombre
- 1 plant de laitue
- 1 plant de fines herbes



Les plants seront distribués le samedi 28 mai 2022.

Inscription avant le 15 avril 2022 :

Téléphone: 450-792-3190 #4

Facebook: OTJ St-Bernard Inc

Courriel: otjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

*Maximum d'un ensemble par adresse à Saint-Bernard.

**Résidents de Saint-Bernard seulement.

***Quantités limitées



CONTES



en
Sarandole



Contes de la rivière Do-Ré

Dimanche 20 mars 2022 à 9 h 30

Église de Saint-Bernard (406, rue Principale)

Pour les enfants de 4 à 9 ans

En compagnie de la musicienne Isabelle Doucet et de la conteuse Ariane Labonté, ces histoires poétiques et rigolotes transportent les petits à travers l'univers de la danse, de la musique et des défis qui nous invitent à grandir!

L'activité est gratuite pour tous, mais le nombre de places est limité. Inscrivez-vous en contactant la Bibliothèque de Saint-Bernard-de-Michaudville avant le jeudi 17 mars 2022:



450-792-3190 poste 4



bibliostbernard41@gmail.com



Bibliothèque de St-Bernard de Michaudville



La bibliothèque est ouverte **les jeudis de 9 h 00 à 12 h 00, de 13 h 00 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 00**. Le port du masque est obligatoire. Pour faciliter votre visite, vous pouvez contacter la bibliothèque pour réserver vos livres avant de passer. N'oubliez pas que vous pouvez également utiliser les ressources numériques gratuites disponibles sur le site web. Si vous avez besoin d'aide, contactez la bibliothèque.

Suivez notre page Facebook afin d'être à l'affût des nouveautés, des changements d'horaire et de procédure.

facebook.com/bibliostbernarddemichaudville/

Site web: mabibliotheque.ca/bernard

Téléphone: 450-792-3190 #4

Courriel: bibliostbernard41@gmail.com

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions d'achat de livres !

Quelques nouveautés en bibliothèque...



Départ de la responsable

Après plusieurs années de travail bénévole au sein du comité de la bibliothèque de Saint-Bernard-de-Michaudville, Mme Audrey Fortier a remis sa démission en tant que responsable de la Bibliothèque. Avec de nouvelles charges, elle ne pouvait plus s'occuper de la bibliothèque autant qu'elle le voulait.

En plus de son dévouement pour les lecteurs bermigeois, Audrey a participé à la relocalisation et à la rénovation de la bibliothèque en 3e lieu pour notre communauté.

Le comité et la Municipalité la remercie de tout cœur pour ses années de bénévolat et pour le travail qu'elle a accompli comme responsable. Nous lui souhaitons bonne chance pour ses projets à venir.



Impliquez-vous à la bibliothèque

Vous avez une heure ou davantage à consacrer à votre bibliothèque?

Vous voulez vous impliquer dans votre communauté?

Vous voulez rencontrer des gens?

Vous avez des idées?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous: promotion, heure du conte, accueil des abonnés, classement de livres, informatique etc.

Votre bibliothèque est un organisme entièrement bénévole. Aidez-nous à en faire un lieu de rencontre et de détente agréable, motivant et dynamique. En se joignant à notre équipe, vous recevrez toute la formation nécessaire.



Pour vous impliquer: communiquez avec Geneviève Bureau

☎ 450-792-3190 poste 4

✉ bibliostbernard41@gmail.com

La popote roulante

Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de 7,25 \$ du repas. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié. On vous remet à l'avance un calendrier des menus. Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous !

N'hésitez pas à nous contacter : 450-773-4966 poste 35. Pour informations : Robert Perreault 450-792-2270

Poursuite de la réflexion sur l'encyclique « Laudato si »

Chapitre 2 : L'Évangile de la création

62. Pourquoi inclure dans ce texte, adressé à toutes les personnes de bonne volonté, un chapitre qui fait référence à des convictions de foi ? Je n'ignore pas que, dans les domaines de la politique et de la pensée, certains rejettent avec force l'idée d'un Créateur, ou bien la considèrent comme sans importance au point de reléguer dans le domaine de l'irrationnel la richesse que les religions peuvent offrir pour une écologie intégrale et pour un développement plénier de l'humanité. D'autres fois on considère qu'elles sont une sous-culture qui doit seulement être tolérée. Cependant, la science et la religion, qui proposent des approches différentes de la réalité, peuvent entrer dans un dialogue intense et fécond pour toutes deux.

1- La lumière qu'offre la foi :

63. Si nous prenons en compte la complexité de la crise écologique et ses multiples causes, nous devons reconnaître que les solutions ne peuvent pas venir d'une manière unique d'interpréter et de transformer la réalité. Il est nécessaire d'avoir aussi recours aux diverses richesses culturelles des peuples, à l'art et à la poésie, à la vie intérieure et à la spiritualité. Si nous cherchons vraiment à construire une écologie qui nous permette de restaurer tout ce que nous avons détruit, alors aucune branche des sciences et aucune forme de sagesse ne peut être laissée de côté, la sagesse religieuse non plus, avec son langage propre.

2- La sagesse des récits bibliques :

65. Saint Jean-Paul II a rappelé que l'amour très particulier que le Créateur a pour chaque être humain lui confère une dignité infinie. Ceux qui s'engagent dans la défense de la dignité des personnes peuvent trouver dans la foi chrétienne les arguments les plus profonds pour cet engagement. Quelle merveilleuse certitude de savoir que la vie de toute personne ne se perd pas dans un chaos désespérant, dans un monde

gouverné par le pur hasard ou par des cycles qui se répètent de manière absurde !

69. Précisément en raison de sa dignité unique et par le fait d'être doué d'intelligence, l'être humain est appelé à respecter la création avec ses lois internes, car « le Seigneur, par la sagesse, a fondé la terre ». Aujourd'hui l'Église ne dit pas que les autres créatures sont complètement subordonnées au bien de l'homme, comme si elles n'avaient aucune valeur en elles-mêmes et que nous pouvions en disposer à volonté. « Chaque créature possède sa bonté et sa perfection propres. Les différentes créatures, voulues en leur être propre, reflètent, chacune à sa façon, un rayon de la sagesse et de la bonté infinies de Dieu. C'est pour cela que l'homme doit respecter la bonté propre de chaque créature pour éviter un usage désordonné des choses ».

71. Le développement de la législation a cherché à assurer l'équilibre et l'équité dans les relations de l'être humain avec ses semblables et avec la terre où il vivait et travaillait. Mais en même temps c'était une reconnaissance que le don de la terre, avec ses fruits, appartient à tout le peuple. « Ceux qui cultivaient et gardaient le territoire devaient en partager les fruits, spécialement avec les pauvres, les veuves, les orphelins et les étrangers. »

75. Nous ne pouvons pas avoir une spiritualité qui oublie le Dieu tout-puissant et créateur. Autrement, nous finirions par adorer d'autres pouvoirs du monde, ou bien nous prendrions la place du Seigneur au point de prétendre piétiner la réalité créée par lui, sans connaître de limite. La meilleure manière de mettre l'être humain à sa place, et de mettre fin à ses prétentions d'être un dominateur absolu de la terre, c'est de proposer la figure d'un Père créateur et unique maître du monde, parce qu'autrement l'être humain aura toujours tendance à vouloir imposer à la réalité ses propres lois et intérêts.

Robert Perreault

Les sept bienfaits de la marche pour la santé

(source: <https://chartwell.com>)

« La marche est le meilleur remède pour l'homme », déclarait Hippocrate, il y a plus de 2 400 ans. Et il est encore plus important, dans notre société d'aujourd'hui où nos activités quotidiennes nous demandent généralement peu d'effort physique et notre mode de vie est plus sédentaire qu'à l'époque, de pratiquer la marche régulièrement.

Selon le Toronto Rehabilitation Institute, un des principaux avantages de la marche est qu'il s'agit d'une forme d'exercice à laquelle la plupart des aînés peuvent s'adonner régulièrement et pour longtemps. C'est aussi une activité agréable, qui ne demande pour tout équipement qu'une paire de souliers confortables et bien ajustés, assurant un bon maintien du pied. Voici comment la marche régulière peut améliorer et préserver votre santé :

1. Augmentation de l'espérance de vie

D'après une étude réalisée par le Pennington Biomedical Research Center en Louisiane, le risque de décès prématuré, toutes causes confondues, diminue de près de 20 % chez les personnes sédentaires qui commencent à s'adonner à une marche énergique de 30 minutes, cinq fois par semaine.

2. Réduction du risque d'invalidité

Une étude publiée dans le *Journal of Geriatric Physical Therapy* indique que la pratique régulière de la marche permet de réduire les risques de souffrir d'invalidité et d'augmenter de 41 % la probabilité de préserver l'autonomie chez les personnes âgées de 60 ans et plus.

3. Bienfaits pour le moral et la santé mentale

D'après le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), le fait de marcher en compagnie d'un ami dans un environnement agréable permet de soulager les symptômes de dépression et d'anxiété et d'améliorer la qualité du sommeil.

4. Protection de la santé cardiaque.

D'après deux études réalisées par l'Université d'Harvard, les femmes qui pratiquent au moins trois heures de marche par semaine sont 35 % moins susceptibles de souffrir d'une crise cardiaque ou d'en mourir, et 34 % moins susceptibles d'avoir un accident vasculaire céré-

bral. Les hommes qui pratiquent la marche au moins 30 minutes par jour, quant à eux, voient leur risque de souffrir de coronaropathie diminuer de 18 %.

5. Renforcement des os

Selon le CCHST, le fait de pratiquer la marche énergique permet d'augmenter la densité osseuse et aide à prévenir l'ostéoporose.

6. Protection de la mémoire

Une étude réalisée en 2016 par l'Université de la Colombie-Britannique montre que le fait de marcher une heure, trois fois par semaine, permet d'améliorer les capacités cognitives chez les aînés atteints de maladie cérébrovasculaire, deuxième cause la plus courante de troubles cognitifs. En outre, d'après les *Annals of Internal Medicine*, la pratique régulière de la marche est également associée à une réduction de près de 40 % des risques de souffrir de troubles cognitifs.

7. Régulation de la glycémie

Selon la revue *Diabetes Care*, les aînés atteints de diabète de type 2 qui s'adonnent à 15 minutes de marche après les repas voient leur glycémie afficher des taux plus bas* que ceux qui marchent avant de manger, ou pas du tout.



La famille nous tient à



Accueil des nouveaux résidents

Bienvenue chez vous !



Si vous êtes nouvellement propriétaire ou locataire d'un immeuble à Saint-Bernard, nous vous invitons à contacter le bureau municipal pour recevoir un panier-cadeau contenant différents produits locaux ainsi que des informations sur la Municipalité. Pour vous inscrire: 450 792-3190 option 1.

Accueil des nouveaux bébés

Pour souligner l'arrivée de nouveaux bébés sur son territoire, la Municipalité offre un panier-cadeau et des informations aux parents concernant les services offerts sur le territoire. Contactez le bureau municipal pour vous inscrire: 450-792-3190 #1.



Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables



Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville offre une aide financière aux familles résidant sur son territoire qui ont un bébé âgé entre 0 et 12 mois, et qui ont fait l'achat de couches lavables neuves ou de tissus absorbants neufs à insérer dans les couches. Un remboursement de 50% du coût d'achat, jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant, sera accordé aux familles qui en feront la demande. Le formulaire est disponible sur notre site web ainsi qu'au bureau municipal.

Une naissance, un livre

Vous êtes parent d'un enfant d'un an ou moins? Abonnez-le à la Bibliothèque de Saint-Bernard et recevez une trousse de bébé-lecteur contenant un livre, un *Magazine Naître & Grandir* et d'autres belles surprises ! Offrez à votre enfant le plus beau des cadeaux : le goût des livres et de la lecture !



Gardiennage

Gardiens avertis

Samuel Palardy, 16 ans, ou Sophie Palardy, 15 ans	579 443-2050
Mahéva Bouclin, 14 ans, ou Médrick Bouclin, 16 ans	450 792-2060
Lysane Ménard, 14 ans	579 443-9311

Services de garde en milieu familial

Garderie Les petites Lucieoles de St-Bernard Lucie Boissonneault, responsable 371, rue Principale	450 792-3360
Garderie Les petits Bermichoux Mélanie Cordeau, responsable 885, 4 ^e Rang	450 792-2086

Gardiens avertis recherchés

Tu as une formation de gardien averti et tu aimerais offrir tes services aux familles bermigeoises ?

Contacte le bureau municipal pour t'inscrire gratuitement à la liste de gardiens avertis qui paraît dans chaque numéro du journal municipal.

450-792-3190 #1 ou
secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

Si tu es inscrit, n'oublie pas de nous avertir des changements (âge, numéro de téléphone, retrait).



Maison des jeunes

1426, rue St-Pierre, Saint-Jude Téléphone : 450-250-2488
Site web: mdj4vents.wordpress.com

Viens rencontrer l'équipe d'intervenants / animateurs:

KATE, LILI-ROSE, CHARLY, ROSALIE et SAM.

Plein d'activités t'attendent !!!

**Consignes sanitaires:
masque et distanciation**



<https://www.facebook.com/Maison-des-Jeunes-des-Quatre-Vents-196375134223/>



<https://discord.gg/C4SmaXT>

Jeudi 15 h à 19 h	Vendredi 15 h à 21 h	Samedi 13 h 30 à 21 h	Dimanche 13 h 30 à 17 h 30	Lundi 15 h à 18 h
Projet Apprendre	Libre	Cuisine et ateliers	Ateliers, sorties et jeux	Projet Apprendre
Pour informations : 450-250-2488 #4				

APPRENDRE, C'EST TRIPPANT est réalisé par les Alliances pour la solidarité, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

SERVICE
Aide aux apprentissages scolaires par la découverte de soi

Viens maîtriser tes notions en t'amusant avec nous

Collecte de canettes et bouteilles consignées en tout temps dans la boîte grise devant la Maison des jeunes.



LUNDI 15 H-18 H | JEUDI 15 H-19 H

La MDJ offre un espace tranquille pour faire des devoirs et leçons. Des tuteurs formés par le CSSH sont là pour aider.

Remplir le document autorisation transport disponible sur mdj4vents.wordpress.com
Transport fourni pour avant et après le service. Appelle au 450 250-2488, poste 4 pour plus d'infos.

À la MDJ, nous appliquons le respect des mesures sanitaires en vigueur.



TEL-JEUNES

 1-800-263-2266

 teljeunes.com

 514-600-1002

BANNISSONS LES SACS DE PLASTIQUE DU BAC BRUN

Même «compostables»
ou «biodégradables»!



ILS SONT REFUSÉS
AUX SITES DE
COMPOSTAGE!



Pour plus d'informations :
www.riam.quebec
450 774-2350

IL FAUT BANNIR LES SACS DE PLASTIQUE DE NOS BACS BRUNS !

Contrairement à la croyance populaire, **les sacs de plastique portant la mention compostables, biodégradables ou oxobiodégradables ne sont jamais acceptés dans les sites de compostage québécois, pas plus que ne sont les autres sacs de plastique.** En effet, pour les sites de compostage, ces sacs sont considérés comme des contaminants et ils doivent être dirigés vers l'enfouissement, sans compter qu'ils peuvent se déchirer et être transportés par le vent sur les terrains voisins qu'ils viendront alors polluer. Lorsque ces sacs se retrouvent dans les bacs bruns, les sites de compostages sont susceptibles de rejeter un volume important de matières organiques qui serait autrement recyclable en compost.

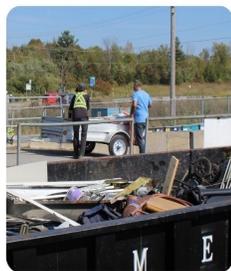
Malheureusement, malgré les bonnes intentions d'un grand nombre des citoyens qui utilisent ce service, un aspect du message semble encore mal compris quant à la gestion des matières à placer dans le bac brun. Il est nécessaire d'utiliser seulement des sacs de papier ou des feuilles de journaux lorsqu'on décide de ne pas jeter la matière directement en vrac dans les bacs bruns. Évidemment, en période hivernale, l'utilisation d'un grand sac à feuilles en papier dans le bac brun permet également de garder celui-ci propre et d'éviter que la matière ne colle aux parois sous l'effet cyclique du gel et du dégel occasionné par les redoux qui sont de plus en plus fréquents au Québec.

De plus, il est important de rappeler que le béton, les bûches, les résidus de construction, les carcasses d'animaux, les vêtements et autres résidus de ce type ne doivent **jamais** être déposés dans le bac brun puisqu'ils ne sont évidemment pas compostables.

OFFRE D'EMPLOI

Préposé(e) à l'écocentre

- ✓ Tu es dynamique, autonome et responsable
- ✓ Tu aimes travailler à l'extérieur auprès du public
- ✓ Tu es disponible les fins de semaine



Responsabilités :

- Accueillir, diriger et informer les utilisateurs
- Surveiller les entrées et sorties
- Évaluer le type et le volume des matières apportées
- Faire respecter les normes de sécurité
- Assurer la propreté des lieux en tout temps

Conditions :

- Samedis et dimanches, du 16 avril au 27 novembre 2022
- Salaire selon la grille salariale en vigueur

JOINS-TOI À NOTRE ÉQUIPE !

OU Écocentre de Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
Écocentre d'Acton-Vale : 68, rue Noël-Lecompte

Envoi ton curriculum vitae à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, par courriel ou par la poste à l'attention de M. Réjean Pion.

@ dgriam@riam.quebec

2090, rue Cherrier, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8R3

Des questions ?
450-774-2350



La MRC vous informe

Service régional pour la protection des bandes riveraines

En 2021, la MRC des Maskoutains a mis sur pied un Service régional d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines auquel 15 des 17 municipalités de son territoire ont adhéré soit La Présentation; Saint-Barnabé-Sud; Saint-Bernard-de-Michaudville; Saint-Damase; Saint-Dominique; Sainte-Hélène-de-Bagot; Sainte-Marie-Madeleine; Saint-Hugues; Saint-Hyacinthe; Saint-Jude; Saint-Liboire; Saint-Louis; Saint-Marcel-de-Richelieu; Saint-Simon et Saint-Valérien-de-Milton. Le service concerne seulement la zone agricole. Les municipalités demeurent responsables de l'application de leurs règlements en zone blanche pour ce qui est de la bande riveraine.

Le **conseiller en aménagement des rives** a pour tâche de guider et d'informer les propriétaires à propos de la réglementation municipale qui découle de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI). De plus, il aide les personnes à bien cerner leurs responsabilités vis-à-vis la bande riveraine afin de développer des bonnes pratiques liées notamment à l'aménagement. Il peut donc cibler certaines problématiques et procéder à une visite terrain en compagnie du propriétaire afin de personnaliser ses conseils. Si les propriétaires faisant appel au service d'accompagnement se situent dans le territoire couvert par l'un des 9 comités de bassin versant épaulés par la MRC, un accompagnement supplémentaire visant l'implantation de divers aménagements pourrait être offert par ces comités.

L'**inspecteur des rives** est responsable de l'application de la réglementation municipale issue de la PPRLPI concernant la conformité des bandes riveraines pour la protection des rives. Sur le terrain, il caractérise, évalue et inspecte la conformité des bandes riveraines. Pour ce faire, il détermine la ligne des hautes eaux avec la méthode botanique et identifie ainsi la zone de protection. Il peut émettre des avis de non-conformité et par la suite, si aucun changement n'est apporté, des constats d'infraction. C'est la bonne personne-ressource pour s'informer de la réglementation et pour déterminer ses responsabilités vis-à-vis la bande riveraine, notamment lorsqu'une demande de permis auprès de la Municipalité est requise. L'inspecteur gère également les plaintes des citoyens.

Si vous voulez obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter le conseiller à l'aménagement des rives au 450 774-3141, poste 3125.

Il est également possible de visiter le site Internet de la MRC, à la section gestion du territoire/cours d'eau/bandes riveraines.

Félix-Antoine D'Autray
Tarte, conseiller à
l'aménagement des
rives, et Jean-Philippe
Denoncourt, inspec-
teur des rives



Nouvel appel de projets – Lutte contre la pauvreté

Début février, la MRC et ses partenaires de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie ont lancé un appel de projets visant à soutenir des initiatives novatrices en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les organismes admissibles ont **jusqu'au 29 avril** pour présenter une demande.

Les priorités identifiées dans le plan d'action sont la sécurité alimentaire; l'insertion professionnelle; l'habitation et la prévention du décrochage scolaire.

Les projets admissibles doivent répondre à au moins un des enjeux identifiés dans ce plan d'action. Les initiatives abordant plus d'une thématique retenue de lutte contre la pauvreté se verront quant à elles traitées de façon prioritaire. Enfin, l'exécution du projet doit impliquer plus d'un organisme et ses actions

doivent toucher un minimum de cinq municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains.

Les organismes admissibles sont les personnes morales à but non lucratif (OBNL); les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec, de même que les organismes municipaux et les municipalités.

La procédure et le cadre de référence de l'Alliance pour la solidarité se trouvent sur le site Internet de la MRC. Vous avez des questions? Besoin de précisions? Nous vous invitons à contacter Jean-Yves Rhéaume, agent de développement, par téléphone au 514 816-9476 ou par courriel à l'adresse suivante: agent.developpement@mrcmaskoutains.qc.ca.



Le mois de la prévention se déroule sous le thème de « Flairez l'arnaque ». Plus que jamais nous devons être à l'affût puisque le Québec occupe le premier rang au Canada en 2021 en ce qui a trait au nombre de fraudes d'identité. C'est le type de fraude le plus fréquent depuis l'année dernière, selon le Centre antifraude du Canada. Tous types de fraudes confondues, la fraude représente plus de 30 M\$ de pertes financières au Québec. Policières, policiers et personnel civil travaillent conjointement aux quatre coins du Québec pour lutter contre la fraude qui sévit.

Pour cette 18^e édition, la Sûreté du Québec joint ses efforts à ceux de la Banque du Canada et de plusieurs autres partenaires dont le forum de la prévention de la fraude, qui regroupe

le Centre antifraude du Canada, la Gendarmerie royale du Canada et le Bureau de la concurrence.

La campagne se déroulera tout au long du mois dans les médias sociaux où les différents types de fraudes y seront abordés. Plus d'information sera diffusée sur la page [Facebook](#) et le fil d'actualités [Twitter](#) de la Sûreté du Québec au cours des prochains jours. Nous vous invitons aussi à visiter la page Web de la campagne: [Prévention de la fraude - Sûreté du Québec \(sq.gouv.qc.ca\)](#).

Bon mois de la prévention de la fraude 2022 !

Karine Picard

Coordonnatrice locale en police communautaire
Centre de Service de la MRC des Maskoutains
District Sud, Sûreté du Québec



UPA des Maskoutains Nord-Est

La saison des sucres : une force dans la MRC

Avec le retour du printemps, c'est la traditionnelle saison des sucres qui revient.

En décembre dernier, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) ont émis plus de sept millions de nouvelles entailles à la grandeur de la province.

Parmi les nouveaux élus qui produiront du sirop ce printemps, on compte plus de 211 nouveaux producteurs en Montérégie.

Du lot, 20 % de ces heureux récipiendaires sont localisés dans la MRC Les Maskoutains, faisant de la région maskoutaine la plus importante en Montérégie.

Ce sont donc plus d'une quarantaine de propriétaires d'érablières qui s'activeront ce printemps dans la région avec près de 100 000 entailles pour produire du délicieux sirop.

Globalement, on retrouve de nouvelles érablières dans 14 des 17 municipalités de la MRC. En haut de cette liste se retrouvent les localités de Saint-Pie, avec huit producteurs et Saint-Valérien, avec sept.

En plus de ces nouveaux producteurs, 24 acériculteurs de la région, qui avaient déjà du contingent des PPAQ, ont reçu le feu vert pour ajouter près de 40 000 entailles supplémentaires.

La nouvelle saison des sucres s'annonce donc très intéressante pour l'économie maskoutaine. Espérons que Dame Nature fera preuve de générosité et qu'elle offrira une bonne coupée. Les consommateurs sont invités à se rendre directement dans les cabanes à sucre pour aller se procurer du bon sirop cuvée 2022.

L'école en mode virtuel

La pandémie a eu des effets négatifs sur la santé physique et mentale de la population mondiale. Dans le domaine de l'éducation, les élèves ont dû apprendre à s'adapter à un nouveau type d'apprentissage, soit celui de la formation à distance. À cet égard, les dernières années ont été difficiles pour tous les niveaux scolaires, du primaire à l'université, alors que les parents et les étudiants eux-mêmes en sont venus à demander un retour en présentiel.

Pour les adultes qui souhaitent effectuer un retour aux études, cette situation a eu un impact positif sur la mise en place de plusieurs formations postsecondaire en ligne. Récemment, avec un client, nous explorions les possibilités de formation dans le domaine de l'immobilier. Quelques attestations d'études collégiales (AEC) retenaient l'attention du futur étudiant, et la plupart étaient offertes par des collègues éloignés de Saint-Hyacinthe. Heureusement, ces formations étaient, pour la plupart, offertes en mode virtuel à distance. Il y a plus de deux ans, ce client n'aurait pas pu se permettre de quitter travail, famille et maison pour se réorienter, mais avec les services à distance maintenant offerts par les institutions scolaires, il s'agit maintenant d'un rêve réalisable. Il va sans dire, il lui faudra

quand même fournir des efforts considérables pour réussir, et étudier aussi sérieusement qu'en présentiel.

Il est possible de poursuivre des études de la maison, tant pour compléter son diplôme d'études secondaires (DES) que pour poursuivre un parcours au professionnel, au collégial ou à l'université, et ce, dans plusieurs secteurs d'activités. Des sites comme *Inforoute FPT* et *Mon retour au cégep* sont des ressources où l'on peut trouver de l'information scolaire fiable.

Il est également possible d'être accompagné par un professionnel du service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) de votre région. Une conseillère en information scolaire et professionnelle est disponible gratuitement et peut vous rencontrer directement dans votre municipalité. Communiquez avec nous pour en savoir davantage sur ce service !

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731

 Audrey Gatineau Pro

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec 



Clinique d'impôt bénévole

Le temps des impôts vous donne des cauchemars chaque année? Faites appel au SERVICE GRATUIT D'AIDE EN IMPÔT du Centre de Bénévolat de St-Hyacinthe, en partenariat avec le Service d'aide en impôts programme des bénévoles du gouvernement du Québec.

Des bénévoles d'expérience prépareront vos déclarations de revenus en toute confidentialité, durant les mois de mars et avril, afin que vous puissiez recevoir les prestations et les crédits d'impôt auxquels vous avez droit.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de respecter les critères d'admissibilité de ce Programme des bénévoles.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Premièrement, votre revenu ne doit pas dépasser les maximums suivants :

Une personne seule	30 000 \$
Un couple	40 000 \$
- chaque personne à charge supplémentaire	2 000 \$
Un adulte avec un enfant	40 000 \$
- chaque personne à charge supplémentaire	2 000 \$

Deuxièmement, au-delà du revenu, votre situation fiscale doit être simple. En général, votre situation fiscale est simple si vous n'avez aucun revenu ou si vous avez un revenu provenant des sources suivantes :

- un emploi;
- des prestations RRQ, RI, AE, AS
- une pension alimentaire;
- des intérêts (moins de 1 000 \$).
- une pension;
- REER;
- une bourse d'études;

Cependant, les situations fiscales suivantes ne sont pas acceptées :

- travailleur autonome
- vente de votre résidence principale;
- gain ou une perte en capital;
- revenus et des dépenses d'entreprise ou de location;
- dépenses d'emploi;
- faillite;
- personne décédée.

Si votre situation fiscale respecte les critères d'admissibilité, **n'hésitez pas à contacter le Centre de Bénévolat de St-Hyacinthe au 450 773-4966 poste 21 pour prendre rendez-vous** et assurez-vous d'avoir tous les relevés pertinents lors de votre rendez-vous.

Cette année notre clinique d'impôt se tiendra aux **Galeries Saint-Hyacinthe, 3200 boul Laframboise** à côté de l'aire de restauration. **RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE.**

Tout sur le repiquage de vos semis

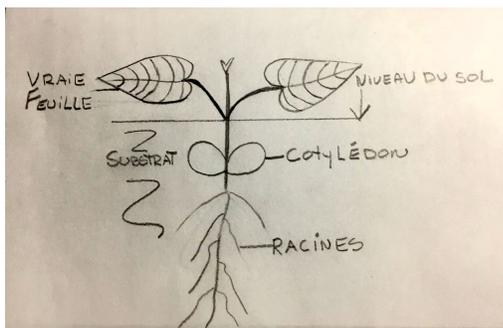
Que ce soit par plaisir ou par souci d'économie, plusieurs d'entre vous ont décidé de semer à l'intérieur vos propres légumes et fleurs. Vous en êtes peut-être à vos premiers essais ou vos essais passés se sont avérés décevants. Suivez mes quelques conseils et vous obtiendrez de bons résultats.

Le repiquage c'est quoi?

Peut aussi être appelé transplantation ou replantation. Cela consiste à déplanter un végétal et à le replanter dans un autre substrat de culture ou dans un autre endroit.

Quand repiquer?

Ne vous précipitez pas à la vue de la première verdure non non! Il faut repiquer à un stade précis de la croissance de la plantule. La première paire de feuilles sortant du sol produite par la graine (cotylédons) n'est pas de vraies feuilles. Il faut attendre au moins à l'apparition de la deuxième paire que l'on appelle « les vraies feuilles » avant de repiquer (voir dessin).

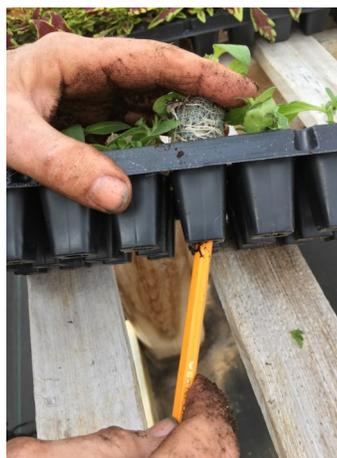


Attention! Certaines plantes ne tolèrent pas le repiquage. La famille des cucurbitacées (concombres, courges, courgettes, citrouilles etc.) déteste se faire jouer dans les racines. Vous pouvez soit les semer directement au potager ou dans le pot final en début juin (ils sont frileux), ou pour avoir une longueur d'avance, semez-les 3 semaines avant leur destination finale dans un pot de 3.5" à 4" de diamètre à raison de 2-3 graines par pot. En début juin, plantez la motte entière dans le même trou à la destination finale sans diviser les plantules.

Comment repiquer?

Remplissez de substrat des pots de 3.5 à 4 pouces de diamètre et faites un trou au centre du pot à l'aide de votre index. Si vous avez semé dans des multicellules, à l'aide d'un crayon, poussez délicatement dans le trou de drainage sous la plantule et elle se détachera très facilement. Si vous avez semé plusieurs graines dans le même contenant, utilisez éga-

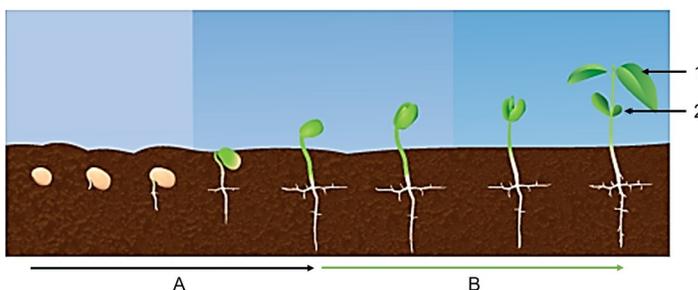
lement un crayon et soulevez les plants délicatement à partir des racines en retirant la touffe de plantules puis séparez chaque plantule individuellement. Ensuite, transplantez chacune d'elle dans un pot préalablement préparé. Vous devez y insérer la plantule jusqu'aux vraies feuilles (pour la grande majorité des végétaux) et tasser le substrat pour qu'il soit en contact direct avec la totalité des racines. N'oubliez pas que si vous utilisez un pot trop grand et que vous n'êtes pas un pro de l'arrosage, vous risquez de provoquer de la pourriture aux racines, parce que le substrat qui ne séchera pas assez rapidement. Il vaut alors mieux repoter plus tard dans un autre pot plus grand si les racines deviennent trop importantes pour le diamètre du pot initial.

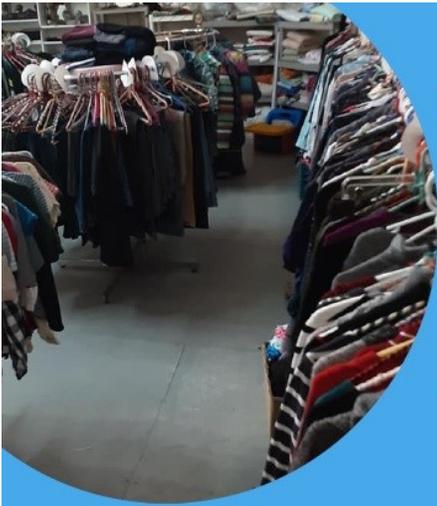


Vos plants sont maintenant prêts à recevoir de l'engrais au moins une fois par semaine. Des algues marines liquides (produit bio) mélangées avec de l'eau à raison de 5ml/litre d'eau feront des merveilles. Expérimentez et amusez-vous!

Christine Poulin

DTA, propriétaire du
Centre jardin des Patriotes
3053, chemin des Patriotes
Saint-Ours
centrejardindespatriotes.com





COMPTOIR FAMILIAL DE SAINT-BERNARD-DE- MICHAUVILLE

VENTE DE SAC À 7\$



TROISIÈMES SAMEDIS DU MOIS
DE 9H À 14H

En dehors de cette période, le comptoir est ouvert
sur rendez-vous seulement. Pour le visiter, envoyez
un message privé sur la page Facebook du Comptoir
ou appelez la responsable, Mme Suzanne Perreault:
579-4 43-2010.



LUCE DUFAULT

Dire combien je t'aime

Dimanche 1^{er} mai 2022 à 14 h
à l'église de Saint-Denis

Des billets en vente au :
450 787-2020
450 787-9719



Nos annonceurs



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



La Clé sur la Porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants.

**Contactez-nous en tout temps :
450-774-1843, gratuit et confidentiel.**



Centre de crise et de prévention suicide

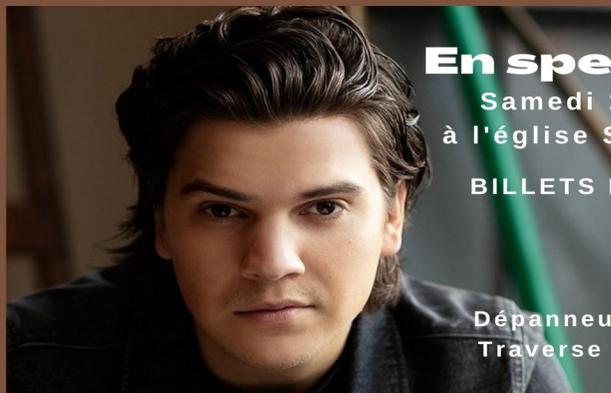
Intervention 24 heures / 7 jours

450-774-6952

420, ave de la Concorde-Nord
Saint-Hyacinthe, Québec

1-844-774-6952
www.contactry.qc.ca

**Ludovick
Bourgeois**



En spectacle

Samedi 14 mai à 20 h
à l'église Saint-Charles

BILLETS EN VENTE 40\$

438 397-3466

450-584-2632

OU

Dépanneur Marché de la
Traverse (450 584 2642)



Nos annonceurs

.....
Tout
POUR VOUS,
près de
chez vous!
.....



ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ



Grande variété
de **bières importées**
et **québécoises** à
des prix compétitifs!



.....
TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP
.....

É P I C E R I E

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •

Tradition

Julie Arpin et Stéphane Lantelgne, propriétaires

Heures d'ouverture :

En semaine : de 7 h à 21h

Samedi et dimanche : de 8 h à 21h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours 450 785-2308





Nos annonceurs

C'est vous qui avez le contrôle!

Certains de nos modems-routeurs et décodeurs sont dotés d'un système de contrôle parental.

Parfait pour limiter le temps devant les écrans durant la relâche!



COOPÉRATIVE DE TÉLÉCOMMUNICATION
DEPUIS PRÈS DE 80 ANS!

Cooptel Explorer l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca



Nos annonceurs

Expression Style

Mélanie Bouckin

Du mardi au samedi
sur rendez-vous 450.792.3827

Bienvenue à tous!



ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE

450 792-2447

electricite@bryanjacques.com

www.bryanjacques.com



R.B.Q. : 5686-0406-01



R.B.Q. 5590 7448 01

Excavation en tout genre
Installation septique écologique
Raccordement d'égout
Fondation
Drain français
Réparation de fissures de béton
Terrassement / Transport

(450)792-3551

www.excavationjd.com
info@excavationjd.com



Ecoflo®
BIONEST
Intégrité à l'environnement



Passion Beauté

Coiffure Esthétique

450-792-2220



355 RUE PRINCIPALE
SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE
QUÉBEC J0H 1C0

AUTOMOBILES ET VÉHICULES LOURDS

@ GARAGE-MORIN.COM
INFO@GARAGE-MORIN.COM

450-792-2221



- Coiffure
- Maquillage
- Mésencilo
- Ongles
- Massothérapie
- Extension Majestic
- Spray tan Nuda
- Lifting Colombien
- Coolsculpting
- Slimwave
- Infrathérapie



Entreprise
S.Gaudette

R.B.Q. : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette

Entrepreneur Électricien

450 792-2392

info@sgaudette.com • sgaudette.com

401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0



Réal Bonin
Propriétaire

Rénov'a'Neuf

Entrepreneur Général, Résidentiel, Commercial
Rénovation intérieur-extérieur, installation porte-fenêtre
Revêtement extérieur-toiture

895 claing

St-Bernard (Québec) J0H 1C0

Tél: 450-792-2087

Licence R.B.Q 2794-4784-27



Nos annonceurs

Massothérapie
Chantal Desmarteau

Massage suédois détente, Massage thérapeutique
Femme enceinte et enfant, Deep tissue massage

chantal.desmarteau@icloud.com
450-779-5702
Membre F.Q.M.

645 5e rang
St-Bernard-de-Michaudville J0H 1C0

Maçonnerie
MICHAUDVILLE
inc.

Éric Berthiaume
Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**
FAX **450.792.3043**

Maçonnerie générale

Pose de . briques
. pierres
. blocs
. cheminée
. plâtrage

Réparation de tout genre

ESTIMATION GRATUITE
R.B.Q. : 8319-0843-34

 **Groupe**
Voyages Québec

Edith Jalbert
Conseillère & organisatrice en voyages de groupes

Courriel : edith@edithjalbert.com
Facebook : [Escapades Edith Jalbert](https://www.facebook.com/escapadesedithjalbert)
Cellulaire : 514-970-3160





PENSION ET TOILETTAGE
PEE-WEE & FRÈRES

34 Rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
Québec J0H 1C0
514 377-7336

MAÎTRE
Cochon

Alexandre Coupal

450.792.2003 bur
450.278.2003 cell
alex@maitrecochon.com
maitrecochon.com

105, rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
QC J0H 1C0

ANNONCEZ-
VOUS

POUR RÉSERVER VOTRE
ESPACE PUBLICITAIRE :

Contactez le bureau
municipal au
450 792-3190 #1 ou
par courriel à
[secadjstbernard@](mailto:secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca)
mrcmaskoutains.qc.ca



ÉBÉNISTERIE
S. Forcier

Armoires de cuisine • Salles de bain • Meubles sur mesure

Serge Forcier, prop.
381, rue Lamoureux
Saint-Bernard QC J0H 1C0

Tél. : 450 792-3307
Fax. : 450 792-3314

Affûtage MC Morin inc.

Spécialité : Alimentation
Industrielle, Commerciale
& Résidentielle

Tél. : 450-788-3222
Fax : 450-788-3112
amc.morin@hotmail.com
www.affutagememorin.ca

Michaël Morin
542, Rue Principale
Saint-Louis, QC, J0G 1K0



Nos annonceurs

Villa DES **Berges**
UN SITE ENCHANTEUR

RÉSIDENCE PRIVÉE AVEC SOINS POUR AÎNÉS
Située sur les Rives du Richelieu

- 34 Studios avec salle de bain complète
- Clientèle en perte d'autonomie, avec déficits cognitifs et Alzheimer
- Convalescence, court séjour et répit
- Plusieurs services sur place

Julie Laberge, Directrice
450.402.0530
514.297.2730

villadesberges@videotron.ca
3252 ch. des Patriotes, St-Ours

Clinique de Massothérapie
Véronique Corbeil

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
femme enceinte et bébé
Drainage lymphatique
Exfoliation corporelle et autres soins
Certificats- cadeaux disponibles

450-792-3090
cliniquemassov.c@gmail.com

JOËLLE LALLIER
acupuncteur

Traitement par aiguilles ou laser
Aiguilles stériles à usage unique
Massage thérapeutique chinois

Saint-Denis-sur-Richelieu
514.961.9984

Membre de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Pharmacie Caroline Désilets et Philippe Desmarais Pharmaciens Inc.

688, Chemin des Patriotes
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) J0H 1K0

T 450 787-2077
F 450 787-4115
Texto : 514 915-7688
Sans frais : 1 866-666-2077
desiletsdesmarais@gmail.com

Lun. au vend. : 9h à 20h
Samedi : 10h à 17h
Dimanche : Fermé

SERVICE DE LIVRAISON

membre affilié à **Proxim**

Me Marie-Hélène Archambault
Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec)
J0H 1K0

Tél.: (450) 787-3133
Téléco.: (450) 787-2765
marchambault@notarius.net

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Plusieurs produits disponibles :

- Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants
- Médicaments d'ordonnance et en vente libre

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès-pharma
chez Walmart

LES PETROLES O. ARCHAMBAULT FILS inc.

39A, rang Amyot Est
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
www.petrolesarchambault.com

Téléphone: 450 787-2370
Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout



Services à la communauté

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BERNARD

Geneviève Bureau 450 792-3190 option 4

Heures d'ouverture de la bibliothèque (ouverture partielle)

Mardi: fermé pour une période indéterminée

Jedi : de 9 h 00 à 12 h 00, de 13 h 00 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 00

Site web: mabibliotheque.ca/bernard



Bibliothèque de St-Bernard de Michaudville



Accès internet gratuit sans fil



O.T.J. ST-BERNARD INC. (LOISIRS)

Marc-Olivier Bouclin, président 450 230-5921
Geneviève Bureau 450 792-3190 option 4
Courriel: otjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

Pavillon des loisirs 450 792-3190 option 5
Festival de musique traditionnelle www.chantezvous.com



© 2018 tous droits réservés. Tous droits réservés. St-Bernard



OTJ St-Bernard inc



Chantez-vous bien chez nous



La campagne en blues



À l'Halloween on rock au village

F.A.D.O.Q. RICHELIEU-YAMASKA – CLUB ST-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Robert Perreault, président 450 792-2270



ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS

Pour renseignements :

Immeuble Saint-Jude 450 773-0260



École aux Quatre-Vents



CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Pour renseignements 450-773-8401

Site web: www.cssh.gouv.qc.ca

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe



En raison des développements liés au coronavirus (COVID-19), l'horaire peut être modifié sans préavis. Pour savoir si votre centre de services est ouvert, consultez le site web.

Téléphone : 450 768-3030 ou 1 866 643-3030

Site web: notrecaisse.com

Horaires de nos centres de services	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi	Samedi
Siège social 1697, rue Girouard Ouest, St-Hyacinthe	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 20 h	10 h à 15 h	Fermé
Les Salines 3050, boul. Laframboise, St-Hyacinthe	9 h à 17 h	9 h à 17 h	9 h à 20 h	9 h à 20 h	9 h à 17 h	9 h à 15 h
Douville 5565, boul. Laurier Ouest, St-Hyacinthe	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 20 h	10 h à 15 h	Fermé
Saint-Denis-sur-Richelieu 129, rue Yamaska	10 h à 15 h	Fermé	10 h à 15 h	10 h à 19 h	Fermé	Fermé
Saint-Liboire 151, rue Gabriel	10 h à 15 h	Fermé	10 h à 15 h	10 h à 20 h	Fermé	Fermé
Sainte-Madeleine 1040, rue Saint-Simon	Fermé	10 h à 15 h	Fermé	Fermé	10 h à 15 h	Fermé
Sainte-Damase 111, rue Principale	Fermé	10 h à 15 h	Fermé	Fermé	10 h à 15 h	Fermé
Saint-Pie 65, rue Saint-François	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	Fermé



Services à la communauté

COMPTOIR FAMILIAL DE ST-BERNARD (friperie)

Suzanne Perreault 579-443-2010

Heures d'ouverture du comptoir

Sur rendez-vous seulement, contactez la responsable

Boîte de dépôt sur le parvis de l'église (vêtements et objets en bon état, pour des meubles contactez la responsable)

Facebook: Comptoir familial St-Bernard de Michaudville



FABRIQUE ST-BERNARD

Presbytère à Saint-Jude 450 792-3943
Location de salle (Micheline Perreault) 450 792-3792

Horaire des messes

Dimanche 10 h 30 à St-Barnabé 1^{er} Saint-Bernard 2^e St-Jude 3^e - 4^e - 5^e dimanche
Mercredi 9 h 30 à Saint-Jude



Aide alimentaire et Guignolée

Karine Monast 450-792-2370

BUREAU DE POSTE

Claude Perreault 450 792-3266

Heures d'ouverture du bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9 h 00 à 11 h 30 et de 16 h 00 à 17 h 30
Jeudi 9 h 00 à 11 h 30 et de 17 h 30 à 19 h 00



DÉPUTÉ PROVINCIAL (COMTÉ DE RICHELIEU)

Jean-Bernard Émond 450 742-3781
50, rue du Roi, bureau 100, Sorel-Tracy, J3P 4M7



DÉPUTÉ FÉDÉRAL (COMTÉ DE SAINT-HYACINTHE — BAGOT)

Simon-Pierre Savard-Tremblay 450 771-0505
2110, rue Bachand, bureau 108, Saint-Hyacinthe, J2S 8B6



C.L.S.C. DES MASKOUTAINS

Point de chute à St-Jude 450 768-1200
Info-santé CLSC 8-1-1



Heures d'ouverture du point de chute à Saint-Jude (sur rendez-vous)

Mercredi 8 h 00 à 12 h 00 (Infirmier-ère sur place, service de prise de sang et autres)

Tous les organismes qui souhaitent faire publier un communiqué à l'intérieur du journal municipal doivent le transmettre avant le 25 du mois précédent par courriel à : secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Les articles reçus après cette date seront publiés le mois suivant. Merci !

URGENCES



SECOURS

Pompiers

Police

Ambulance

9-1-1

SERVICE D'URGENCE DE SAINT-HYACINTHE

Sûreté du Québec 9-1-1 ou 450 310-4141
Hôpital Honoré Mercier de Saint-Hyacinthe 450 771-3333

SERVICE D'URGENCE DE SOREL

Ambulance Richelieu Inc. 911 ou 450 742-9441 ou 450 742-9443
Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel 450 746-6000



MEMBRES DU CONSEIL

M. Guy Robert, maire 450 223-4876
M. Hugo Laporte, conseiller 514 291-6652
Mme Vanessa Lemoine, conseillère 450 223-0509
M. Jean-Paul Chandonnet, conseiller 450 792-3452
Mme Isabelle Hébert, conseillère 450 792-2499
Mme Christine Langelier, conseillère 450 792-2112
M. Léonard Gaudette, conseiller 450 792-2042



ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Le premier lundi du mois à 20 heures au 390, rue Principale

BUREAU MUNICIPAL

Mme Émilie Petitclerc, directrice générale 450 792-3190 option 3
Courriel: dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Mme Dominique Plouffe, technicienne comptable 450 792-3190 option 2
Courriel: munstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Mme Geneviève Bureau, adjointe administrative 450 792-3190 option 1
Courriel: secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Web: saintbernarddemichaudville.qc.ca Télécopieur : 450 792-3591



HEURES DU BUREAU

Lundi au Jeudi 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (sur rendez-vous jusqu'à nouvel ordre)

ÉMISSION DES PERMIS

M. Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment 450 792-3190 option 1
Mercredi : 8 h à 12 h (sur rendez-vous seulement puisqu'il est en télétravail)
Courriel: inspecteurstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca



VOIRIE - COURS D'EAU

Francis Girouard 450 230-3494
Courriel: voiriestbernard@mrcmaskoutains.qc.ca



RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

450 792-2001



RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350



SPAD (CONTRÔLE ANIMALIER)

1-855-472-5700



AUTRES SERVICES

Évaluation foncière 450 774-3143
Transport adapté 450 774-8810
Transport collectif 450 774-3173